COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SEILLE

Registre des décisions du président

Décision du président n° P-2026-031 : convention d'occupation d'un local de la zone d'activité des Prés

Le président de la Communauté de communes du Val de Seille, agissant par délégation du conseil communautaire (délibération n° 2026-011 du 30 janvier 2026),

Vu la demande d'une entreprise de menuiserie qui s'installe à Montclavel ;

DÉCIDE

Article 1 : le local n° 3 de l'hôtel d'entreprises de la zone d'activité des Prés, à Montclavel, est mis à disposition pour vingt-trois mois à compter du 1er novembre 2026.

Article 2 : le loyer mensuel est fixé à 420 € hors taxes, charges en sus.

Fait à Aubrevaux, le 2 octobre 2026.

Le président

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Document de démonstration. La Communauté de communes du Val de Seille est imaginaire : cet acte est inventé.